EUROVITI
ZI - 9 rue des frères Peugeot
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE - FRANCE
TEL +33 3 89 20 93 49
provitis@provits.eu
www.provitis.eu

📝 RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR
La société EUROVITI, dont le siège social est situé à ZI – 9 rue des frères Peugeot 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé **JEU CONCOURS – FOIRE AUX VINS DE COLMAR 2025** publié sur Facebook et Instagram, du 01/07/2025 au 07/07/2025.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION
Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Allemagne, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice.
La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION
Pour participer, les participants doivent effectuer les actions suivantes :
➡️ Sur **Facebook** :

1. Aimer la page Provitis
2. Aimer la publication du concours
3. Commenter la publication en identifiant au moins deux amis

➡️ Sur **Instagram** :

1. Suivre le compte Provitis.fr
2. Aimer la publication du concours
3. Commenter en identifiant au moins deux amis

✅ Une participation sur Facebook donne **1 chance** au tirage au sort
✅ Une participation sur Instagram donne **1 chance supplémentaire**

Chaque participant peut donc cumuler **jusqu'à 2 chances** maximum.
Toute participation incomplète ou non conforme sera considérée comme nulle.

EUROVITI - SARL au capital de 10. 000 Euros - Siret 430 242 784 00022- RCS 2000B 157 - TVA n° FR 95 430 242 784
BANQUE SG - IBAN FR76 3000 3036 2100 0200 0202 519 - SWIFT BIC n° SOGEFRPP
RESERVE DE PROPRIETE : LES MARCHANDISES DEMEURENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'A PAIEMENT INTEGRAL DE TOUTES NOS LIVRAISONS.
LIEU DE JURIDICTION COLMAR

EUROVITI
ZI - 9 rue des frères Peugeot
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE - FRANCE
TEL +33 3 89 20 93 49
provitis@provits.eu
www.provitis.eu

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT
Le ou les gagnants seront tirés au sort parmi les participations valides le 08/07/2025.
Ils seront contactés par réponse à son commentaire dans un délai de 5 jours pour récupérer leur lot.

ARTICLE 5 – DOTATION
2 lots de 2 entrées FAV de Colmar soit au total 4 entrées sont en jeu.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ
La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes techniques liés à internet ou au réseau social.
Le concours n'est ni géré ni sponsorisé.

ARTICLE 7 – UTILISATION DES DONNÉES
Les données collectées dans le cadre du concours (nom, profil, etc.) sont utilisées uniquement pour désigner le gagnant et ne seront pas conservées ou exploitées à des fins commerciales.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT
L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée.